

COMMISSION DU CREDIT AGRICOLE

Résolution présentée par M. de POKA-PIVNY

La Commission permanente agricole de la Conférence
Parlementaire Internationale du Commerce,

S'étant déclarée constituée en vertu des articles
VII, VIII, IX, XII, XIII, XIV, XV, des Statuts modifiés de la
Conférence Parlementaire Internationale du Commerce,

Ayant procédé à l'élection de son bureau, formé
comme il suit :

Président : -----

Vice-présidents: -----

Conseiller agricole : -----

Ferment convaincue que la collaboration permanente
entre Parlements en matière agricole est d'une utilité
incontestable,

Prend connaissance avec satisfaction et remerciement
des travaux entrepris dans l'intérêt du crédit agricole
international, sur l'initiative de la Conférence Parlementaire
Internationale du Commerce, par l'Institut International de
l'Agriculture de Rome et par la Conférence Economique de Genève,

Est décidée de considérer la question de la mise en
oeuvre du Crédit agricole comme sujet principal de ses préoccu-
pations à l'avenir, élargissant cependant en principe le champ

de son activité à toutes les questions agraires.

Donne l'instruction à son bureau nouvellement constitué, de procéder à un travail positif et matériel suivant l'acceptation générale des principes jusqu'ici étudiés, ainsi de réunir d'urgence la documentation relative à ce sujet, et d'élaborer tout le travail complémentaire qui peut faciliter et accélérer la réalisation effective du Crédit Agricole International.

Accepte, en principe, la nécessité de la création d'un fonds spécial pour les dépenses de la Commission permanente et charge son bureau de l'action nécessaire à cet égard.